

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article31>



Le débat : débattons-en !

- SNES académique de Dijon - Départements - Saône-et-Loire - Fonctionnement du SNES de Saône-et-Loire (S2) -



Publication date: samedi 15 novembre 2003

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Un conseil départemental principalement consacré au *débat sur l'école* est convoqué le 27/11.

Comme chacun a pu le constater dans son établissement, la mise en oeuvre du *débat sur l'école* se précipite. Les chefs d'établissement ont été sommés de réunir un Conseil d'Administration qui doit fixer les deux demi-journées au cours desquelles le débat sera organisé localement. Ce Conseil d'Administration devrait également indiquer les thèmes retenus. Les chefs doivent faire remonter au Rectorat les décisions prises en la matière par les CA pour le 12 novembre.

Conformément aux souhaits émis en bureau au début de l'année, **un Conseil départemental exclusivement consacré à cette question est convoqué le 27 novembre après-midi à Chalon/Saône** ; un *S2 info* comportant le modèle de demande d'autorisation d'absence devrait parvenir chez tous les syndiqués et dans tous les établissements le 17 ou le 18 novembre ; mais vous pouvez d'ores et déjà utiliser le document ci-joint (voir ci-dessous).

A l'occasion de ce Conseil départemental, chaque représentant de S1 pourra prendre des fascicules *Pour un vrai débat* dont nous disposons en nombre à la section départementale (ne pas hésiter à passer en prendre dès que possible).

PS:

Attention : demande d'autorisation d'absence pour participer au Conseil Départemental à déposer avant le 20 novembre